

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Déposé/Reçu le

04 OCT. 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
GreffeRéservé
au
Moniteur
belge

N° d'entreprise : 0831.164.690

Dénomination(en entier) : **BURUNDI, UNE REALITE UTILE, NATURELLE, DURABLE ET
INNOVANTE**(en abrégé) : **B.U.R.U.N.D.I.**

Forme juridique : AISBL

Siège : Rue Lodewijk Van Boeckel, 13 bte 6 1140 Evere Belgique

Objet de l'acte : Modification de l'Organe d'administration**TITRE VIII - DISPOSITIONS FINALES ET/OU TRANSITOIRES**

Lors de l'Organe Général de Direction (Assemblée Générale) du dimanche 24 septembre 2017, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission des administrateurs

Sont non reconduits comme administrateurs

- James MUGISHA : domicilié rue du Duc, 52 à 1150 Bruxelles et né le 31 janvier 1971 à Gitega (Burundi).
- Benoît NDUWAMUNGU : domicilié Groenstraat 55A / Boîte 02 à B-9300 Alost et né à Rugazi (Burundi) le 18 août 1974 (N° national : 74.08.18-447.41)
- Jean Marie Clair GASHUBIJE : résidant à Mutanga Sud, commune de Rohero à Bujumbura (Burundi) et né le 20 juillet 1971 à BUGANDA en province de CIBITOKÉ

Etant absent et non en ordre de cotisation pour les années 2016 et 2017, les administrateurs présents ne les reconduisent pas en tant qu'administrateurs. Partant, leur position au sein du bureau n'est également pas reconduite et leur poste reste vacant. Ces trois personnes sont entièrement déchargées de tous leurs mandats et n'exercent plus aucune fonction reconnue comme telle au sein de B.U.R.U.N.D.I. AISBL. Les postes de Représentant légal au Burundi, de Directeur des projets Afrique, de Vice-Président, de Président de Bureau au Burundi et de Commissaire aux comptes ne sont dès lors plus reconnus et ne peuvent en aucun cas être utilisés jusqu'à avis contraire de l'Organe Général de Direction.

2. Nomination des administrateurs

Sont reconduits comme administrateurs :

- Didier MIGNON
- Ornella INAKA YANGE
- Jean VAN ONACKER
- Olivier BARTHELEMY

3. Autres dispositions

Le Bureau est composé comme suit et réélu à l'unanimité des voix :

- Président : VAN ONACKER Jean
- Trésorier : MIGNON Didier
- Secrétaire : INAKA YANGE Ornella

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature